

221C3497
FR0004159473-FS0997

16 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HEXAOM
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 décembre 2021, la société par actions simplifiée Amiral Gestion¹ (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 décembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société HEXAOM et détenir, pour le compte desdits fonds, 344 564 actions HEXAOM² représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions HEXAOM sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Julien Lepage. La société Amiral Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 79 628 actions HEXAOM pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 6 937 593 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.